

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2009**

**COMPTE-RENDU**

---o0o---

**1°/ MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PROCEDE A L'APPEL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Henri LEROY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, Mrs Jacques BERTHELOT, Yves SIMON, Mmes Christine LEQUILLIEC, Josiane GHIBAUDO, M. Rémy ALUNNI, Mme Sandrine CASINELLI, M. Georges LORENZELLI, Mme Sophie DEGUEURCE, Adjoints,  
- M. Bruno MUNIER, Mmes Claude CARON, Emilie OGGERO, Mrs Gérald ALLADIO, Pierre DECAUX, Mme Christiane LORIN, M. Guy VILLALONGA, Mme Catherine DESCAMPS, M. Alain AVE, Mme Barbara LAURETTA, M. Jean-Pierre ODDES, Jean Valéry DESENS, Mme Monique VOLFF, Mme Arlette VILLANI, Hervé LAVISSE, Conseillers Municipaux.

**ETAIT REPRESENTE :**

- M. Jean PASERO, Conseiller Municipal, par Mme Emilie OGGERO.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Marie-Thérèse SEVILLA, Mrs Bernard DAVID, Jean-Claude CASTILLO, Mmes Chantal MAIMON, Arlette GIORDANO, Mrs Claude GANTOIS, Gérard ALUNNI, Conseillers Municipaux

**2°/ LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT SE REUNIR.**

**3°/ Madame Sandrine CASINELLI, CONSEILLERE MUNICIPALE EST DESIGNEE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

**JE VOUS DEMANDE DE PROCÉDER A LA LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**JE VOUS DEMANDE DE PASSER AU VOTE DE CE PROCÈS-VERBAL.**

**QUI EST VOTE :**

**A L'UNANIMITE**

**Mesdames et Messieurs les Elus,  
Mesdames et Messieurs les Cadres de l'Administration  
Territoriale,  
Mesdames et Messieurs,**

**Le vote du budget est l'acte essentiel d'un hémicycle d'Elus de la  
République.**

**Il y a exactement 364 jours, le 15 Décembre 2008, je vous  
rappelais les trois objectifs majeurs du budget 2009. Parmi ces  
objectifs, il y avait le lancement de notre Agenda 21. Aujourd'hui,  
l'Agenda 21 approuvé est lancé.**

**En effet, le 19 Octobre dernier, vous avez voté les 187 actions qui  
seront déployées sur les six prochains exercices budgétaires.**

**I°) L'AN I de l'Agenda 21 :**

**Cette année le budget intègre et décline 52 actions sur 187. Elles  
seront mises en œuvre sur l'exercice 2010.**

**Ces actions après une participation active de nos administrés, ont  
été sélectionnées par les Elus Délégués, les Directeurs de service et  
le Comité de Pilotage de notre Agenda 21. C'est donc un exercice  
particulièrement démocratique et vraiment novateur dans la  
méthode de fonctionnement.**

**Chaque action a été évaluée, analysée au regard des finalités du  
développement durable, je vous le précise.**

**Actions examinées d'abord par les Elus Délégués, accompagnés  
du Cabinet, de leur Directeur Général Adjoint et des chefs de  
service, ensuite par le Comité de suivi de l'Agenda 21, composé de  
Pierre DECAUX, Jean PASERO, et les Cadres du Cabinet et de  
la DGS.**

Le Comité de suivi a ainsi validé les 187 actions qui respectent totalement les finalités du développement dit durable.

Ces 52 actions inscrites donc au budget 2010 vont améliorer, chacune, dans leur domaine, les performances de notre territoire en matière de lutte contre les gaz à effet de serre, en matière de solidarité, en matière de développement économique maîtrisé. Bref, chaque action s'inscrit bien dans l'un des trois piliers du développement durable, l'économie, la solidarité, l'environnement.

En matière de stratégie financière, la démarche Agenda 21 nous incite à faire une programmation bien séquencée. En effet, le budget primitif 2010 intègre une liste de nouvelles autorisations de programmes pour les opérations suivantes dont les crédits de paiement seront étalés sur deux exercices :

- Aménagement de la voirie communale : 6 670 000,00 €
- Equipements sportifs : 1 799 601,00 €
- Protection du littoral : 3 000 000,00 €
- Sécurité du territoire communal : 500 000,00 €
- Création espaces verts et parcs paysagers : 1 200 000,00 €

Vous pourrez ainsi constater que le réajustement des taux des impôts locaux entièrement dédié à l'investissement, nous permettra de poursuivre et de développer l'action, de dégager des marges pour mettre en œuvre de façon concrète la phase 2010 et les suivantes de l'Agenda 21.

Il sera suivi dans sa mise en œuvre par le Comité de Pilotage rebaptisé pour cette mission Comité de suivi.

#### Sa composition :

- Madame Monique ROBORY-DEVAYE, Premier Adjoint déléguée aux Finances
- Monsieur Jacques BERTHELOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Environnement

**Travaux – Services Techniques**

- **Monsieur Alain AVE et Monsieur Jean PASERO, Conseillers Municipaux, Délégués respectivement aux Bâtiments Communaux et à l'Economie**

**Ce Comité de suivi se réunira une fois tous les semestres pour faire le point concrètement sur l'état d'avancement du plan d'actions.**

**Il intégrera des Mandolociens qui se sont manifestés, intéressés par la démarche. C'est une originalité que j'ai souhaité mettre en place, actant ainsi la démocratie participative citoyenne.**

**Ainsi notre AGENDA 21 participe scrupuleusement au respect des finalités du développement durable sur notre territoire communal. Les Françaises et les Français, sachez le sont, particulièrement sensibles à la problématique du changement climatique. Ils sont, selon une grande enquête réalisée par un Quotidien National, parmi les peuples les plus attentifs à la question débattue en ce moment, vous le savez, au sommet de COPENHAGUE au DANEMARK.**

**C'est pourquoi, en tant qu'Elus exécutif et législatif locaux représentants de nos concitoyens, nous avons bien perçu les enjeux et les inquiétudes. Notre collectivité est parmi les premières à avoir mis en œuvre un Agenda 21, de cette ampleur, dans le Département des Alpes-Maritimes.**

**En effet, notre Agenda 21 est l'un des plus ambitieux parce qu'il se décline dans tous les domaines de compétence de la Commune. Il ne se résume pas à intervenir sur le seul volet environnemental. Il intègre les 3 dimensions du développement durable.**

**Par exemple, vous allez être amenés à vous prononcer au cours de ce Conseil sur la mise en œuvre d'un grand projet d'équipement photovoltaïque dont l'ambition est de faire de Mandelieu – La Napoule la ville de référence des énergies renouvelables de la Région.**

Notre territoire dispose incontestablement d'un potentiel énergétique intéressant, tiré du soleil. Vous allez pouvoir concrètement décider de nous inscrire parmi les Communes les plus novatrices et les plus ambitieuses en matière d'énergie durable.

Il est proposé en effet que nous équipions la quasi-totalité de notre domaine public en panneaux photovoltaïques. Il est envisagé également d'associer tous les partenaires privés qui voudront bien participer à ce grand objectif : celui de trouver peu à peu le moyen de nous passer des énergies fossiles. Le partenariat envisagé avec le Conseil Général, est examiné actuellement de manière constructive.

A notre niveau, modestement mais résolument, nous voulons nous donner les moyens de réfléchir, d'anticiper et de concrétiser l'après pétrole.

Nous le faisons en concertation à l'écoute de nos concitoyens.

En effet : « on ne fait de grandes choses qu'en s'appuyant sur les citoyens. C'est sur eux que se situe notre point d'appui » disait Napoléon BONAPARTE.

Or, les citoyens Mandolociens viennent d'être consultés. L'IFOP a en effet conduit un sondage selon une méthodologie éprouvée. 1003 personnes ont été interrogées selon la méthode des quotas (échantillon de population représentative par sexe, âge, profession). Il fera l'objet d'une synthèse dans le MLN Magazine de Janvier pour être complètement décliné sur le MLN Magazine de Février 2010.

**- à 95%, ils sont satisfaits de vivre à Mandelieu – La Napoule.**

**- à 74%, ils estiment que les engagements de la Municipalité sont tenus.**

**- à 87%, ils jugent le travail accompli par la Municipalité bon à excellent. Cela représente un pourcentage supérieur de 15 points par rapport à la norme IFOP.**

**- Ils sont satisfaits à 90% de la propreté de la Ville, à 88% de l'action en faveur des Seniors, à 87% de l'action en matière de sécurité, à 85% de l'action en faveur des écoles et du sport.**

**- Ils jugent à 75% d'opinion favorable, la politique conduite en matière de proximité.**

**- Par ailleurs et pour l'avenir, les citoyens nous demandent d'agir en priorité sur la circulation, pour les jeunes, sur le transport.**

**Les résultats de ce sondage sont remarquables. C'est un véritable hommage que rend la population au travail concret de terrain de notre Municipalité.**

**En effet, pour passer du vouloir au pouvoir faire, de l'idée à l'action concrète, il faut s'appuyer sur un travail d'équipe. Et l'équipe, ce n'est pas seulement l'exécutif avec son groupe majoritaire, c'est aussi, je le répète car redondance ne nuit pas, la Direction Générale des Services, le Cabinet et l'ensemble des agents toutes catégories confondues qui forment une chaîne de relais dans la mise en œuvre opérationnelle.**

**Au nom de tous les citoyennes et les citoyens et en mon nom propre, je leur adresse tous mes remerciements, tant il est vrai qu'on ne gère pas une ville avec des demi – mesures. Il faut en effet de la force, de la suite et de l'unité dans les actes publics.**

**AVANT DE PROCEDER A L'EXAMEN DES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR, JE VOUS DEMANDE S'IL Y A UNE OPPOSITION :**

**• AU RETRAIT D'UNE DELIBERATION, A SAVOIR :**

- LA N° 43, DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE SOPHIA ALPES MARITIMES (S.A.M.)

**Merci de votre attention, je passe la parole au rapporteur de la première délibération, Madame Monique ROBORY-DEVAYE.**

**1ERE DELIBERATION :**

**DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2009**

La Décision Modificative N° 4 de l'exercice 2009 du Budget Principal retrace, tant en dépenses qu'en recettes, le réajustement de crédits rendus par l'exécution budgétaire en cours.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Décision Modificative N° 4 du Budget Principal de l'exercice 2009 réparti comme suit :

En section de fonctionnement : - 2 423 780,16 €  
En section d'investissement : - 1 040 870,16 €

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**ADOpte** la Décision Modificative N°4 du Budget Principal de l'exercice 2009

**2EME DELIBERATION :**

**REVERSEMENT PAR AVANCE ET PAR DOUZIEME DE LA TAXE DE SEJOUR SUR L'ANNEE 2010 A L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES**

En créant l'EPIC « Office de Tourisme et des Congrès » de la Ville, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 19 Mars 1996, de lui reverser le produit de la Taxe de Séjour.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le reversement, par avance et par douzième, du produit potentiel de la Taxe de Séjour pour l'année 2010.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de procéder au reversement par avance et par douzième du produit potentiel de la taxe de séjour pour l'année 2010.

**3EME DELIBERATION :**

**REVERSEMENT PAR AVANCE ET PAR DOUZIEME DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION POUR L'ANNEE 2010 A L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES**

Par délibération N° 34/96 en date du 19 Mars 1996, le Conseil Municipal a décidé la création de l'EPIC, dénommé « Office de Tourisme et des Congrès » de la ville. Il a également été prévu, conformément aux dispositions réglementaires, le reversement du produit de la Taxe de Séjour.

En complément de cette attribution, il est proposé au Conseil Municipal, pour le bon fonctionnement de cet établissement, de se prononcer sur le reversement partiel, par avance et par douzième, du produit potentiel de la Taxe Additionnelle aux droits de mutation pour l'année 2010, étant précisé que cet établissement recevra chaque mois un douzième jusqu'en octobre suivi d'un ajustement.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de procéder au reversement par avance et par douzième du produit potentiel de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour l'année 2010.

**4EME DÉLIBÉRATION :**  
**BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2010**

Le total du Budget Primitif – Compte Principal- pour l'exercice 2010 s'élève à :

- Dépenses	63 372 801 €
- Recettes	63 372 801 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de :	15 677 930 €
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de :	47 694 871 €

**LE CONSEIL,**

**PAR 25 VOIX POUR**

**PAR 1 VOIX CONTRE**  
**(M. LAVISSE)**

**APPROUVE** la section d'Investissement, qui s'élève à la somme de 15 677 930 €

**LE CONSEIL,**

**PAR 25 VOIX POUR**

**PAR 1 VOIX CONTRE**  
**(M. LAVISSE)**

**APPROUVE** la section de Fonctionnement qui s'élève à la somme de 47 694 871 €

**5EME DÉLIBÉRATION :**  
**BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - EXERCICE 2010**

Le total du Budget Primitif – Budget Annexe de l'Eau- pour l'exercice 2010 s'élève à :

- Dépenses	3 227 707 €
- Recettes	3 227 707 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de :	2 336 000 €
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de :	891 707 €

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**ADOpte** le Budget Primitif – Budget annexe de l'eau – Exercice 2010

**6EME DÉLIBÉRATION :**  
**BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2010**

Le total du Budget Primitif – Budget Annexe de l'Assainissement- pour l'exercice 2010 s'élève à :

- Dépenses	4 617 250 €
- Recettes	4 617 250 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de :	3 517 250 €
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de :	1 100 000 €

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**ADOpte** le budget primitif – Budget annexe de l'assainissement – Exercice 2010

**BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DES PORTS – EXERCICE 2010**

Le total du Budget Primitif – Budget Annexe des Ports- pour l'exercice 2010 s'élève à :

- Dépenses	456 000 €
- Recettes	456 000 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 0 €  
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 456 000 €

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**ADOPTÉ** le Budget Primitif – Budget annexe des ports – Exercice 2010

**8EME DÉLIBÉRATION :  
BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES NAUTIQUES EXERCICE 2010-**

Le total du Budget Primitif – Budget Annexe des Activités Nautiques- pour l'exercice 2010 s'élève à :

- Dépenses	427 965 €
- Recettes	427 965 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 19 965 €  
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 408 000 €

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**ADOPTÉ** le Budget Primitif – Budget Annexe des activités nautiques Exercice 2010.

**9EME DÉLIBÉRATION :  
REVISION DES TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX AU 1ER JANVIER 2010**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs municipaux ou taxes à caractère fiscal dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les tarifs concernés sont :

- occupation du domaine public : hausse de 2 %
- redevance de stationnement des taxis : 242,00 € soit une hausse de 10%
- marchés- droits de place pour les commerçants non sédentaires : hausse de 2 %
- concessions et cimetières : évolution de l'indice BT 01
- tarifs des photocopies : tarifs inchangés
- tarifs des sanisettes : tarifs inchangés
- participation pour non réalisation d'aires de stationnement : tarifs en fonction de la circulaire de novembre 2006

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**FIXE** les différents tarifs municipaux ou taxes à caractère fiscal dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En raison de l'évolution des travaux à réaliser sur la commune et de la planification de ces opérations, il y a lieu de créer de nouvelles autorisations de programme comme suit :

**A – AMENAGEMENTS DE VOIRIE**

Dépenses prévisionnelles :

Montant de l'AP	CP 2010	CP suivants
6 670 000,00 €	1 750 000,00 €	4 920 000,00 €

**B – EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Dépenses prévisionnelles :

Montant de l'AP	CP réalisés au 31/12/2009	CP 2010	CP suivants
1 799 601,00 €	29 601,00 €	1 300 000,00 €	470 000,00 €

**C – PROTECTION DU LITTORAL**

Dépenses prévisionnelles :

Montant de l'AP	CP 2010	CP suivants
3 000 000,00 €	350 000,00 €	2 650 000,00 €

**D – SECURITE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Dépenses prévisionnelles :

Montant de l'AP	CP 2010	CP suivants
500 000,00 €	260 000,00 €	240 000,00 €

**E – CREATION D'ESPACES VERTS ET PARCS PAYSAGERS**

Dépenses prévisionnelles :

Montant de l'AP	CP 2010	CP suivants
1 200 000, 00 €	200 000,00 €	1 000 000,00 €

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** la création de nouvelles autorisations de programme

**11EME DELIBERATION :****GARANTIE D'EMPRUNT A LA S.A. D'H.L.M. LOGIS FAMILIAL POUR L'OPERATION ROC FLEURI SISE BD D'ARLESIE / BD DU GENERAL GARBAY**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie totale pour les deux prêts PLS Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 1 034 864 € réalisés par la S.A. d'H.L.M. LOGIS FAMILIAL pour la réalisation de 12 logements P.L.S. – V.E.F.A. sis Bd d'Arlésie/Bd du Général GARBAY – opération ROC Fleuri.

- Prêt PLS Foncier :	321 315 €
- Prêt PLS Travaux :	1 034 864 €

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**ACCORDE** la garantie totale pour les deux prêts PLS Caisse des Dépôts et Consignations

**12EME DELIBERATION :****DECHARGE DE RESPONSABILITE ET REMISE GRACIEUSE DE REGISSEUR**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à Mme CHATIN Catherine, suite au vol survenu le 07 août 2009, une décharge de responsabilité et une remise gracieuse concernant le déficit de la régie de recettes des Pitchounets, et d'autoriser la commune à prendre à sa charge ce déficit de 22,32 €.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**ACCORDE** à Mme CHATIN Catherine une décharge de responsabilité et une remise gracieuse concernant le déficit de la régie de recettes des Pitchounets

**AUTORISE** la commune à prendre à sa charge ce déficit de 22,32 €.

**13EME DELIBERATION :****PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2008 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS PUBLICS (SITP) DE CANNES-LE CANNET-MANDELIEU-LA NAPOULE**

Il est donné connaissance au Conseil Municipal du fonctionnement du Syndicat Intercommunal des Transports Publics de Cannes - Le Cannet - Mandelieu-La Napoule pour l'année 2008.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le rapport d'activité pour l'année 2008

**14EME DELIBERATION :****VENTE DES LOCAUX COMMUNAUX SIS LES HEURES CLAIRES RUE JEAN MONNET**

La Ville est propriétaire de locaux situés au sein de la copropriété « les Heures Claires », sise rue Jean Monnet, affectés actuellement à l'Office de Tourisme et des Congrès.

Monsieur PILLARD propose à la Ville de faire l'acquisition de ces locaux au prix de 726 000 €uros.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**ACCEPTE** la vente de ces locaux communaux et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

**15EME DELIBERATION :****CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES AR 172 ET 64**

Afin de réaliser les travaux de recalibrage du Béal la Société TAMA sollicite la Ville afin d'occuper deux parcelles communales jouxtant le chantier. Cette demande se justifie pour des raisons d'accessibilité au chantier et pour faciliter le chargement des déblais excavés.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**ACCEPTE**, la conclusion d'une convention d'occupation précaire des parcelles communales AR 172 et 64, au profit de ladite société pour une durée d'un an, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**16EME DELIBERATION :****PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA SIAGNE ET DE SES AFFLUENTS POUR L'ANNEE 2008 (S.I.S.A.)**

Il est donné connaissance au Conseil Municipal du fonctionnement du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (S.I.S.A.) pour l'année 2008.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le rapport d'activités pour l'année 2008.

**17EME DELIBERATION :****INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Par arrêté municipal en date du 10 avril 2009, la présomption de « bien sans maître » a été constatée concernant une parcelle non bâtie sise 600 avenue des Magnanarelles et cadastrée section BY n°31.

Aucun propriétaire ne s'étant manifesté dans le délai de 6 mois suivant la date d'affichage dudit arrêté, la Commune est compétente pour proposer au Conseil Municipal d'incorporer ledit bien dans le domaine communal.

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**INCORPORE** la parcelle non bâtie sise 600 avenue des Magnanarelles et cadastrée section BY n°31 dans le domaine communal.

**18EME DELIBERATION :****CONCLUSION D'UN MANDAT DE RECHERCHE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE AU PROFIT DE LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE**

La Ville de Mandelieu La Napoule a acquis en 2008 des terrains agricoles au lieudit « La Tine », à proximité de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Il est proposé au Conseil Municipal de souscrire un mandat de recherche d'une exploitation agricole avec la Chambre de l'Agriculture, pour une durée de un an.

Ce mandat permettra à la Ville de se voir proposer une ou plusieurs exploitations agricoles susceptibles de répondre aux projets communaux

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

**Après avoir entendu les interventions de :**

**- Monsieur LAVISSE, Monsieur BERTHELOT et Monsieur Henri LEROY**

**DECIDE** de souscrire un mandat de recherche d'une exploitation agricole avec la Chambre de l'Agriculture, pour une durée d'un an.